

MINISTERE DES MINES

Lo Ministro

ARRETE MINISTERIEL N°/CAB.MIN/MINES/01/2014 DU 2 6 NOV 2014
PORTANT DECHEANCE DE TANGANYIKA MINING SPRL DE SES
DROITS SUR LE Permis de Recherches N°12448

LE MINISTRE.

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, 203 point 16;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12 alinéa 2 littera c, 286,287 et 289;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 561 alinéa 1^{er} littera a et 562 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, Spécialement son article 1^{er} B point 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre délégué et des Vice-Ministres;

Considérant la notification de constat de non paiement de droits superficiaires ;

Considérant l'absence de recours de TANGANYIKA MINING SPRL, titulaire du Permis de Recherches n° 12448;

Site Web: w.w.w.miningcongo.cd E-mail: cabminrdc@yahoo.fr



ARRETE:

Article 1er:

Sans préjudice d'autres sanctions prévues par les Code et Règlement Miniers, la Société **TANGANYIKA MINING SPRL** est déchue de ses droits découlant du **Permis de Recherches n° 12448.**

Article 2:

La Société **TANGANYIKA MINING SPRL** dispose d'un délai de 30 (trente) jours à compter de l'affichage du présent Arrêté au guichet du Cadastre Minier pour exercer son droit de recours.

Article 3:

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

AMPLIATIONS:

Cabinet du Président de la République
Cabinet du Ministre des Mines
Secrétariat Général des Mines
Cadastre Minier
CTCPM
SAESSCAM
Direction des Mines
Direction de Géologie
Direction chargée de la Protec. de l'Environ.
Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort

Fait à Kinshasa, le 2.6 NOV 2014

Li 1
Li 2.6 NOV 2014

Martin KABBELULU

Li 1
Li 2.6 NOV 2014

Li 2.6 N

TANGANYIKA MINING SPRL